

MSA - Assemblée Générale

DECLARATION DE LA CFTC AUX ASSEMBLEES GENERALES MSA

A l'issue de ces élections, la Fédération CFTC de l'Agriculture félicite tout d'abord tous les candidats élus et qui vont avoir pour mission d'accompagner et de répondre aux demandes des adhérents de notre régime de mutualité...

La CFTC-AGRI souhaite attirer en cette première réunion d'assemblée générale, l'attention des élus et de la MSA sur 2 points particuliers qui nous semble important de traiter lors de cette mandature.

Si le régime agricole se fait fort d'être le régime de protection sociale dont les conseils d'administration et le fonctionnement sont issus des urnes, le dernier scrutin a montré encore une fois, le désintérêt de de nos ressortissants pour cette élection des délégués...

Nous pouvons nous en satisfaire et attendre les conséquences probables de ce désintérêt pour cette élection ou bien prendre réellement le sujet en main tous ensemble et trouver des vraies solutions pour inverser cette tendance...

Depuis trop longtemps, le statut de l'élu délégué cantonal au sein de la MSA est régulièrement abordé sans pourtant aboutir...Ainsi nous ne donnons pas à ce mandat l'importance qu'il mérite et nous constatons tous la difficulté de trouver des candidats...

La CFTC demande que soit réalisé sur cette mandature, un véritable travail sur le délégué cantonal, ses missions de proximité et la promotion de son rôle...

La CFTC interpelle aussi sur la future Convention d'Objectif de Gestion.

On le sait la négociation d'une COG, est toujours l'occasion pour les pouvoirs publics de réduire les coûts.

Par les coûts, il est surtout entendu « la réduction d'effectifs » : toujours plus de missions avec toujours moins de moyens...

Les salariés des caisses subissent en premier les conséquences de ces réductions de coûts...Et pourtant, sans personnel et sans personnel valorisé dans ses missions, la MSA et notre régime de protection social restera en danger...

Et même si on nous explique que la gestion des ressources humaines est du ressort des Directions des Caisses les administrateurs ne peuvent en aucun cas occulter ce sujet qui a aussi un impact sur la satisfaction de nos adhérents, allocataires et sur les résultats des caisses...

On parle alors du bon fonctionnement des caisses qui entre bien dans le domaine du conseil d'administration de chaque caisse...

La caisse peut compter sur la CFTC et ses représentants pour défendre notre régime de protection sociale, et pour valoriser le rôle du délégué qui doit être reconnu pour être plus attractif.

Merci de votre attention.